

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY 500 PART A

Version:4

Date de révision: 24/07/2018

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PRIMOX 500 PART A
1. 1. 1. Contient:
- produit de reaction: bisphénol-A-epichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)
 - oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Revêtement de sol
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Télécopie: +33 (0)3 21 24 28 33
Courriel: admc@orange.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: Selon teintes

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 ** Irr. oc. 2 / H319 *
 - * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
 - * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 

Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
- produit de reaction: bisphénol-A-epichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)
 - oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14
2. 2. 3. Mention de danger:
- H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 4. Prévention:
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 5. Intervention:
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY 500 PART A

Version:4

Date de révision: 24/07/2018

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 6. Elimination:	P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu.
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant. EUH208 Contient du (de la) • produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700), • oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14. Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Dangers principaux:	Irritant pour les yeux et la peau.
2. 5. Autres dangers:	Pas d'informations complémentaires disponibles

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: résine epoxydique sans solvant base
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:
- produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)
 - N° Id: 603-074-00-8 - N° CE: 500-033-5 - N° CAS: 25068-38-6
 - Conc. (% pds) : 80 < C ≤ 90
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
 - * SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - H411
 - (Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5% - Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5%)
 - oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14
 - N° Id: 603-103-00-4 - N° CE: 271-846-8 - N° CAS: 68609-97-2
 - Conc. (% pds) : 15 < C ≤ 20
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.(dégagement de vapeurs lorsque la température du produit est >100°C)
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY 500 PART A

Version:4

Date de révision: 24/07/2018

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---|---|
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Traitement symptomatique Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. |
|---|---|

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone sable |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Des fumées toxiques se forment sous l'effet de la chaleur. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer la zone dangereuse. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Prévenir tout étalement du produit contaminé à l'aide de sable ou de terre.(absorbant ininflammable) Endiguer et contenir le produit renversé. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau. Éliminer comme un déchet dangereux. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Eviter le contact avec la peau et les yeux. Observer les réglementations de la protection du travail. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Manipuler et ouvrir les emballages avec précaution. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Sol imperméable formant cuvette de rétention. |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver à des températures comprises entre 10 et 30°C |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Stocker à l'écart des agents oxydants |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit. |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: | Eviter les emballages métalliques non protégés. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY 500 PART A

Version:4

Date de révision: 24/07/2018

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Réservé à un usage professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Prévoir un renouvellement d'air suffisant.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. masque avec filtre pour matières organiques

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile gants imperméables

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux: S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide

9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair

9. 1. 3. Odeur: légère

9. 1. 4. PH: Non applicable.

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non applicable.

9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: Non applicable.

9. 1. 7. Point d'éclair: 141°C

9. 1. 8. Température d'auto-inflammabilité: >460°C

9. 1. 9. Température de décomposition: >250°C

9. 1. 10. Limites d'explosivité: non explosive

9. 1. 11. Inflammabilité (solide, gaz): 1.2% - 13%

9. 1. 12. Pression de vapeur: <0.01 Pa (20°C)

9. 1. 13. Densité relative (eau = 1): 1.1 g/cm3

9. 1. 14. Viscosité: 600-900 mPa.s(23°C)

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble

9. 2. 2. Liposolubilité: non déterminé

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: totalement soluble(acétone)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY 500 PART A

Version:4

Date de révision: 24/07/2018

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
10. 4. Conditions à éviter:	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Eviter le gel, l'humidité et la chaleur Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Incompatible avec oxydants forts acides forts acides minéraux bases organiques
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone Aldéhydes, acides

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	CL50/inhalation/ 96h = 2.4mg/L
11. 2. 2. Contact avec la peau:	DL50/cutanée/lapin = >2000mg/kg Irritant pour la peau (Lapin)
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Irritation sévère des yeux (Lapin)
11. 2. 4. Ingestion:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 3. Sensibilisation:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	produit non testé
12. 4. Mobilité dans le sol:	produit non testé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
12. 6. Autres effets néfastes:	Pas d'informations complémentaires disponibles

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Destruction par incinération
13. 2. Emballages contaminés:	L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Ne pas perforer, découper ou souder sur ou à proximité des emballages vides Evacuer comme déchet dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	3082
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. - ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. - MILIEUGEVAARLIJKE VLOEISTOF, N.E.G. - UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FLÜSSIG, N.A.G. - SUSTANCIA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY 500 PART A

Version:4

Date de révision: 24/07/2018

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

LIQUIDA POTENCIALMENTE PELIGROSAS PARA EL MEDIO AMBIENTE, N.E.P.	
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	9
14. 3. 4. Code danger:	90
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	M6 274 335 601
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBCO3 LP01 R001 -/- PP1
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	9
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	oui
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-F
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	9
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	9
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	9
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	oui
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Pas d'autres informations disponibles
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	
15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations. Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009)
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
16. AUTRES INFORMATIONS	
16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY 500 PART A

Version:4

Date de révision: 24/07/2018

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---|---|
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | L'information contenue dans cette fiche a l'intention de décrire les recommandations de sécurité concernant notre produit. Elle n'engage pas sa responsabilité pour les propriétés physiques décrites. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. |
| 16. 4. Restrictions: | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. |
| 16. 5. Historique: | |
| 16. 5. 1. Date de la première édition: | 25/06/2008 |
| 16. 5. 2. Date de la révision précédente: | 24/07/2015 |
| 16. 5. 3. Date de révision: | 24/07/2018 |
| 16. 5. 4. Version: | 4 |
| 16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: | 2 |
| 16. 6. Réalisé par: | Sds |